



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIETE SISE 6 BOULEVARD HARDY CADASTREE SECTION C N°350 D'UNE SURFACE DE 1 100 M² POUR UN MONTANT DE 465 000 EUROS, SANS FRAIS D'AGENCE ET LIBRE A LA VENTE

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Les Consorts SARRAZIN sont propriétaires du bien sis 6 boulevard Hardy à Montfermeil.

Cette propriété est située à proximité immédiate de propriétés communales et en face du Domaine Formigé qui accueille de nombreux services à la population .

Cependant une réflexion sur la poursuite du déploiement d'une offre de service public de qualité pour les montfermeillois est en cours et l'acquisition de ce bien permettra de renforcer ce projet.

En outre, ce bien est situé à proximité immédiate de la résidence Victor Hugo qui a fait l'objet d'une OPAH-CD sur les quatre bâtiments principaux, mais dont le bâtiment dit "le château" nécessite une intervention publique importante avec un tènement foncier adapté.

Aussi, il apparaît nécessaire d'acquérir la propriété située 6 boulevard Hardy, cadastrée C n°350.

Après avis du service de France Domaine, un accord est intervenu avec les vendeurs pour l'acquisition de cette propriété libre à la vente, pour un montant de 465 000 € TTC, sans frais d'agence.

DEL2026_04_092

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition du bien sis 6 boulevard Hardy, cadastré C n°350, pour une superficie de 1 100 m², au prix de 465 000 € TTC, libre à la vente et sans frais d'agence.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par le Conseil de Territoire le 17 décembre 2024,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 19 décembre 2025,

Considérant que le bien est situé à proximité immédiate de propriétés communales et en face du Domaine Formigé qui accueille de nombreux services à la population,

Considérant que l'acquisition de cette propriété permettra de poursuivre la réflexion sur le déploiement d'une offre de service public de qualité pour les montfermeillois,

Considérant en outre que ce bien est situé à proximité immédiate de la résidence Victor Hugo qui a fait l'objet d'une OPAH-CD sur les quatre bâtiments principaux, mais dont le bâtiment dit "le château" nécessite une intervention publique importante avec un tènement foncier adapté,

Considérant l'intérêt public d'acquérir la propriété des Consorts SARRAZIN,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'acquérir la propriété des consorts SARRAZIN, sise 6 boulevard Hardy, cadastrée C n°350, pour une superficie de 1 100 m², au prix de 465 000 € TTC, libre à la vente et sans frais d'agence.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

29 POUR

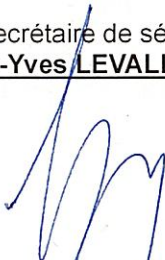
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN

6 ABSTENTIONS

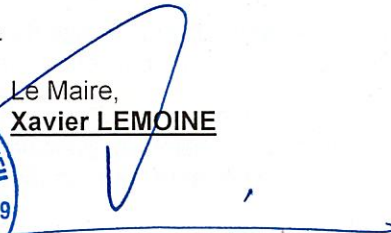
Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.